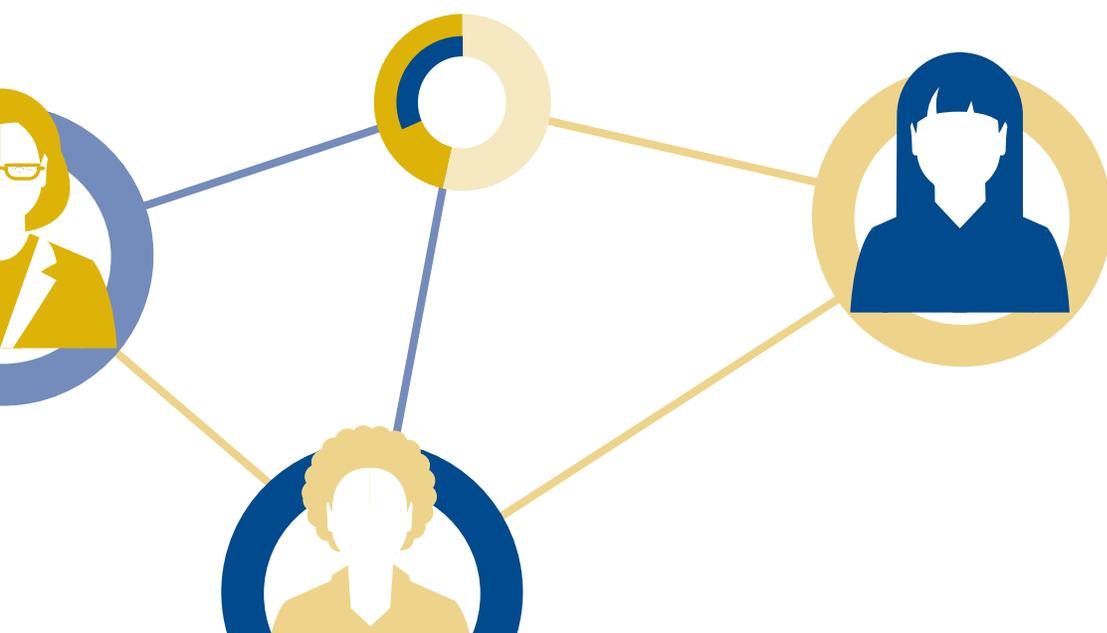


Rapport du Forum sur la violence à l'égard des femmes et des filles et son impact sur les enfants

Organisé par
Le Réseau des donateurs pour la paix



Montréal
Le 27 novembre 2017

Remerciements :

Le Réseau des donateurs pour la paix (RDP), bientôt le Réseau pour la paix et l'harmonie sociale, tient à remercier tous ceux et celles qui ont contribué au succès du Forum sur la violence à l'égard des femmes et des filles et son impact sur les enfants (le Forum). Nous avons apprécié la contribution de la Fondation canadienne des femmes, la Fondation du Grand Montréal, l'Observatoire des tout-petits de la Fondation Lucie et André Chagnon, Richter, le Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale, la Fédération des maisons d'hébergement pour femmes, le Y des femmes de Montréal, le Regroupement québécois des centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel, l'École de service social de l'Université d'Ottawa, le Secrétariat à la condition féminine, Projet Plates-Formes, ainsi que tous les participants et participantes au Forum.

(Pour une liste complète des partenaires et des participantes voir annexe A.)

Rapport du Forum sur la violence à l'égard des femmes et des filles et son impact sur les enfants

Table des matières

Partie 1 : Le contexte

- 1.1 Le rôle du Réseau des donateurs pour la paix
- 1.2 La formule du « café découverte »
- 1.3 Des définitions de la violence
- 1.4 État de la situation au Québec
- 1.5 La politique du gouvernement du Québec
 - 1.5.1 Initiatives prises ailleurs au Canada

Partie 2 : Les enjeux

- 2.1 L'accès aux services sociaux et de santé
 - 2.1.1 Le dépistage
 - 2.1.2 La sensibilisation
 - 2.1.3 Le problème de financement
 - 2.1.4 La discontinuité dans les services
 - 2.1.5 La formation face à diverses clientèles
 - Les femmes immigrantes
 - Les femmes en milieu prostitutionnel
 - Les femmes souffrant de maladie mentale
 - Les femmes trans
 - Les jeunes filles suivi par la DPJ
 - Les femmes autochtones
- 2.2 Les services policiers et juridiques
 - 2.2.1 Les exigences du processus judiciaire
 - 2.2.2 L'incohérence entre les différents paliers juridiques
 - 2.2.3 La sensibilisation auprès des victimes et des intervenants¹

¹ L'utilisation du genre masculin a été adoptée afin de faciliter la lecture et n'a aucune intention discriminatoire.

2.3 La prévention, la sensibilisation et l'éducation

2.3.1 L'investissement

2.3.2 L'éducation sexuelle à l'école

2.3.3 La situation en milieu post-secondaire

2.4 Les politiques sociales

2.4.1 L'amélioration des conditions sociales

2.5 L'évaluation et la recherche

2.5.1 L'évaluation scientifique

2.5.2 La qualité des données

Partie 3 : La conclusion

3.1 Les principales recommandations

Annexe A : La liste des participants

Partie 1 : Le contexte

1.1 Le rôle du Réseau des donateurs pour la paix

Ce forum dynamique et multisectoriel, qui a eu lieu le 8 décembre au bureau de Richter à Montréal, est une initiative organisée par le Réseau des donateurs pour la paix (RDP) en collaboration avec la Fondation canadienne des femmes, la Fondation du Grand Montréal et l'Observatoire des tout-petits de la Fondation Lucie et André Chagnon.

Cet événement répondait à la mission du Réseau des donateurs pour la paix. Le RDP est un regroupement de fondations philanthropiques, d'acteurs institutionnels et de membres corporatifs qui s'engagent à prendre des actions concrètes et collaboratives en vue d'accroître l'harmonie sociale. Il ne fait aucun doute que la violence faite aux femmes et aux filles est un problème majeur dans notre société qui mine cette harmonie.

Grâce à ses relations avec le monde des affaires et de la philanthropie, les ONG, le gouvernement, les institutions éducatives et sociales, le RDP est bien positionné pour rassembler les différents acteurs pour promouvoir la paix et l'harmonie sociale. Jouant un rôle de catalyseur et de coordonnateur, le RDP profite de ce rôle privilégié pour créer des opportunités de dialogue, de partage d'information, et de collaboration dans divers domaines dont celui de la violence à l'égard des femmes et des filles et son impact sur les enfants. Il souhaite ainsi aider tous les acteurs touchés et préoccupés par la problématique à s'unir pour que le Québec devienne un endroit où le respect et les relations saines deviennent de plus en plus des forces universelles.

Le RDP avec ses partenaires a organisé ce forum pour identifier les forces et les faiblesses des initiatives actuelles en ce qui concerne la violence faite à l'égard des femmes et des filles et pour proposer des pistes de solutions pour mieux aborder le problème et y faire face.

Il avait pour objectif de :

- Faciliter la discussion entre les intervenants et le gouvernement
- Créer des liens entre les pratiques actuelles et la recherche au Québec
- Accroître la compréhension des enjeux et des besoins sur la problématique
- Améliorer la prévention et la sensibilisation faite auprès du grand public
- Soumettre des recommandations pour améliorer la situation

1.2 La formule du « café découverte »

Lors du forum, nous avons choisi d'utiliser la formule du « café découverte » qui se veut un processus créatif pour faciliter un dialogue constructif et un partage de connaissances et d'idées. Ce processus reproduit l'ambiance d'un café dans lequel les participants, regroupés autour d'une table, peuvent débattre d'une question ou d'un sujet.

Les cinq grands thèmes abordés ont été :

- L'accès aux services sociaux et de santé
- Les services légaux et judiciaires
- La prévention, la sensibilisation et l'éducation
- Les politiques sociales
- L'évaluation

À chacune des tables, une sorte de sténographe a pris en note toutes les idées et les actions proposées. Lorsque les participantes changeaient de table, son rôle consistait à résumer les discussions de la conversation précédente afin que la nouvelle équipe puisse entamer des discussions à partir de ce qui avait déjà été évoqué.

Parmi les 64 participantes, on comptait des représentantes de divers secteurs dont des intervenantes du domaine communautaire et de la santé, des chercheuses d'université, des représentantes du gouvernement et de plusieurs organismes. Une vaste majorité de femmes et quelques hommes étaient présents lors du forum. Dans ce cas, nous avons choisi d'utiliser le terme « participantes » dans ce rapport afin de préserver une représentativité.

La formule du « café découverte » a favorisé des discussions animées et a donné des résultats forts intéressants. Dans le cadre de ce rapport, nous vous présenterons les principaux enjeux abordés, les problématiques soulevées, de même que les actions proposées afin de réduire et de mettre fin à la violence faite aux femmes et aux filles dans notre société.

1.3. Des définitions de la violence

Il existe d'abord plusieurs définitions concernant la violence faite aux femmes et aux filles. Les groupes présents au forum ont reconnu que le manque de consensus sur une définition claire rend plus complexe la collaboration et nuit au développement d'une politique qui répondrait aux besoins des intervenants sur le terrain. Une définition qui ferait consensus aiderait beaucoup le travail des intervenants.

Certains chercheurs ont d'ailleurs expliqué qu'il y a eu une marginalisation de l'analyse féministe au cours des dernières années. Cette situation a eu pour conséquence de dissimuler les relations entre les différentes manifestations des violences faites aux femmes, d'occulter les relations de pouvoir et des inégalités entre les femmes et les hommes, d'éclipser les dimensions structurelles du problème et

de contribuer au discours sur la prétendue symétrie de la violence. En d'autres mots, il y a des res-sacs dans le développement de la connaissance concernant la violence faite aux femmes et aux filles. De plus, la manipulation des concepts fait en sorte qu'on ne veut plus voir les violences comme une problématique genrée soit hommes / agresseurs ou femmes / victimes.

Ils en ont profité pour appeler à revenir à des analyses féministes pour mesurer l'ampleur du phénomène et de ses multiples manifestations, pour comprendre les diverses réalités auxquelles les femmes sont confrontées, pour documenter et poser un regard critique sur les politiques et les pratiques et pour contribuer à leur développement.

Les participantes ont identifié la Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes adoptée par les Nations unies en 1993 comme base de discussion.

« (...) les termes « violence à l'égard des femmes » désignent tous actes de violence dirigés contre le sexe féminin, et causant ou pouvant causer aux femmes un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, y compris la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou dans la vie privée¹. »

Les participantes ont néanmoins noté que cette définition n'est pas toujours appliquée dans les décisions gouvernementales ni dans les politiques. Bien que les autres définitions s'appuient souvent sur la déclaration de l'ONU, elles ont fait remarquer que la plupart des définitions ne nomment pas spécifiquement les femmes comme par exemple :

« La violence est définie comme un exercice abusif de pouvoir par lequel **un individu en position de force cherche à contrôler une autre personne** en utilisant des moyens de différents ordres afin de la maintenir dans un état d'infériorité ou de l'obliger à adopter des comportements conformes à ses propres désirs. Cette définition ne se limite pas aux conduites individuelles puisque la violence peut s'exercer par des systèmes plus larges². »

La violence faite aux femmes peut donc prendre différentes formes dans notre société. Le Regroupement québécois des centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (RQCALACS) a relevé les principales formes que prennent les agressions sexuelles.

« Agresser sexuellement, c'est imposer des attitudes, des paroles, des gestes à connotation sexuelle contre la volonté **de la personne**, et ce, en utilisant l'intimidation, la menace, le chantage, la violence verbale, physique et psychologique. Les femmes, les adolescentes et les enfants **sont les principales victimes des agressions sexuelles** qui peuvent prendre différentes formes : viol, viol collectif, attouchement sexuel, inceste, harcèlement sexuel, exhibitionnisme, voyeurisme, appels obscènes, cyberprédation et exploitation sexuelle à des fins de pornographie, de prostitution et de trafic sexuel³. »

Les participantes ont noté que d'autres type de définitions ne tient toutefois pas compte du genre ni de l'emprise historique des hommes sur les femmes. Elles ont appelé à revoir les définitions en indiquant clairement que la violence est faite principalement aux femmes et aux filles.

Dans le même ordre d'idée, les participantes ont proposé d'appliquer l'analyse différenciée selon les sexes (ADS) afin de mieux trouver des solutions dans la lutte contre la violence faite aux femmes et filles. Tel qu'indiqué dans le guide du gouvernement du Québec, l'ADS se veut un outil d'application pour faciliter l'intégration du concept de l'égalité entre les femmes et les hommes. En d'autres termes, elle permet d'intégrer progressivement le principe d'égalité entre les femmes et les hommes dans l'ensemble des décisions gouvernementales et dans les instances locales et régionales⁴.

Le gouvernement du Québec reconnaît cette approche, mais des critiques ont été soulevées sur son manque d'utilisation en général. Certaines participantes ont donné en exemple que l'ADS est perçue comme étant un bon outil pour évaluer la différence de salaire entre les hommes et les femmes de même que les différences entre hommes et femmes dans le domaine de la santé, l'itinérance, de la violence, des retraites. Or, cette approche n'est pas toujours appliquée dans de nombreux secteurs professionnels ni au gouvernement. Les femmes demeurent en générale moins bien payées que les hommes dans la plupart des professions. Par conséquent, elles peuvent se retrouver dans des situations beaucoup plus précaires et même dans des environnements violents.

Elles ont par conséquent déploré le fait que l'ADS ne soit pas systématiquement utilisée dans les politiques, stratégies et plans d'actions gouvernementaux. Elles en ont profité pour réclamer une vraie reconnaissance des racines sociales du continuum des violences exercées contre les femmes et une véritable réflexion sur les causes et les conséquences des inégalités.

1.4 État de la situation au Québec

Malgré tout le travail fait jusqu'à maintenant sur la reconnaissance, la prévention, et l'intervention de la violence faite aux femmes, aux filles et l'impact sur les enfants, **la bataille est encore loin d'être gagnée au Québec.**

Les participantes du forum ont relaté que les besoins et l'accès aux services sont très différents d'une région à l'autre. Les organismes font évidemment face à des défis différents s'ils sont en milieu rural ou en milieu urbain. Dans les régions rurales ou éloignées, les problèmes de mobilité, d'accès à l'Internet et de manque de ressources sont importants alors que les enjeux de multiculturalisme sont plus importants en ville.

Dans les deux situations, l'accès à des logements abordables est indispensable pour sortir les femmes des milieux violents. Il est essentiel de permettre aux femmes d'avoir la possibilité de vivre dans des logements sécuritaires et à prix modiques. Les femmes se sentent généralement plus en sécurité dans ces endroits et ont moins tendance à retourner vivre chez leur agresseur. Or, les listes d'attentes sont longues pour obtenir un logement social au Québec et cette contrainte fait en sorte que certaines femmes acceptent de vivre dans un milieu violent.

« *Logement social, soutien social, accompagnements, soins de santé, retraite et assurance emploi, il faut une cohérence dans les politiques visant la protection et la sécurité de ces femmes. Seule une vision globale et intégrée, assortie d'une concertation efficace, émanant d'une véritable volonté politique attribuant des moyens à la hauteur des besoins, permettront d'espérer réduire la prévalence de ces situations* »

Plusieurs organismes ont d'ailleurs présenté des statistiques inquiétantes qui nous permettent de dresser l'état de la situation dans différents contextes au Québec.

La Fondation du Grand Montréal rapporte dans son rapport sur les *Signes vitaux du Grand Montréal 2015*⁶ que le taux de violence familiale est beaucoup plus élevé à Montréal que dans les autres grandes villes canadiennes. À Montréal, on compte 281,5 cas de violence familiale sur 100 000 habitants contre 174,8 cas à Toronto et 159,6 cas à Vancouver. La moyenne au pays est de 196,5 cas sur 100 000 habitants. Or, ces statistiques sont critiquées alors que certains experts estiment qu'il s'agit plus de cas d'agressions dénoncées que d'agressions réelles.

Ce taux était également supérieur à la moyenne des 33 régions métropolitaines de recensement du Canada (196,5). Par ailleurs, cinq des six régions métropolitaines de recensement au Québec occupaient défavorablement les premiers rangs en matière de violence familiale, dont Montréal qui se retrouve en 4^e place⁷.

Fédération des maisons d'hébergement pour femmes (FMHF) a souligné que les maisons membres accueillent chaque année près de 3000 femmes et 1500 enfants. Le taux d'occupation moyen est d'environ 95%, mais certaines maisons rapportent des taux d'occupation qui dépassent régulièrement 100%. Le séjour moyen ne cesse de s'allonger. Il est passé de 20 jours à environ 40 jours en quelques années. En raison du manque de place, le nombre de refus s'est élevé à 6778 pour l'année 2015-2016⁸.

Le Regroupements québécois des centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (RQCALACS) a pour sa part cité ses statistiques internes compilées au sein des membres des CALACS lors de l'année 2014-2015⁹ :



Près de 42 % des femmes attendent 13 ans et plus avant de demander de l'aide dans les centres



76,3 % des demandes sont liées à l'inceste ou à une agression sexuelle dans l'enfance ou l'adolescence



Plus de 47,5 % des femmes ont 30 ans et plus



87 % des agressions sexuelles sont commises dans un domicile privé



96,8 % des agresseurs sont connus des victimes



Plus de 27 % des femmes et des adolescentes demandent de l'aide à un CALACS dans l'année qui suit l'agression



15,3 % des agresseurs sont des adolescents

Dans son rapport sur les infractions contre la personne commise dans un contexte conjugal, le **Ministère de la Sécurité publique** rapporte quant à lui 3 855 agressions sexuelles sur les 5 526 infractions sexuelles rapportées¹⁰.



84 % des victimes d'infractions sexuelles sont des femmes et des filles



96 % des auteurs sont de sexe masculin



62,8 % des femmes victimes d'infractions sexuelles ont moins de 18 ans



10 % des agressions sexuelles feraient l'objet d'une plainte officielle, selon le taux de dénonciation le plus fréquemment avancé

Toujours selon des statistiques du Ministère de la Sécurité publique sur la criminalité commise dans un contexte conjugal¹¹, on rapporte que :



78,5 % des victimes d'infractions commises en contexte conjugal sont des femmes



80,5 % des auteurs de ces infractions sont des hommes



29,0 % des victimes sont âgées de 30 à 39 ans et 24,0 % sont âgées de 18 à 24 ans



46,6 % des femmes sont la conjointe de l'auteur présumé, tandis que 34,7 % sont une ancienne conjointe



40,3 % des victimes ont été blessées par l'auteur présumé



100 % des victimes sont des femmes dans le cas d'homicide et d'enlèvement commis dans un contexte conjugal



Une femme au Canada est tuée chaque jour, en moyenne, par son partenaire intime. Un chiffre beaucoup plus élevé qu'au Québec, alors qu'on rapporte 13 homicides en 2013

L'Observatoire des tout-petits au Québec a ajouté qu'environ un enfant sur quatre, âgé de 6 mois à 5 ans, aurait déjà été témoin d'une manifestation de violence entre conjoints. Environ 6% des enfants âgés de 6 mois à 5 ans ont été témoins de ce type de comportement à trois reprises ou plus en 2012¹².

Par ailleurs, l'équipe d'experts de l'enquête sexualité, sécurité et interactions en milieu universitaire, appelée l'équipe ESSIMU, a mené une première enquête sur les violences sexuelles en milieux universitaires lancée en 2016. Plus de 9284 personnes — étudiants, employés, professeurs — de six universités québécoises ont répondu au questionnaire mis en ligne dont voici les résultats¹³ :



37 % des répondants ont déclaré avoir subi une violence sexuelle, dont la majorité était des femmes



34 % ont déclaré avoir subi du harcèlement, mais seulement 15 % d'entre eux ont porté plainte à leur institution



47 % ont déclaré avoir eu des impacts dans leur vie scolaire, professionnelle et personnelle

1.5 La position du gouvernement du Québec

La sous-ministre associée chargée du Secrétariat à la condition féminine (SCF), Mme. Catherine Ferembach, est venue présenter la *Stratégie gouvernementale pour prévenir et contrer les violences sexuelles 2016-2021*¹⁴. La nouvelle stratégie a été créée avec douze ministères et plus de 200 organismes. Elle compte sur un investissement de **44 millions sur cinq ans pour la mise en œuvre de 55 actions nouvelles ou bonifiées regroupées sous sept objectifs**. Cette stratégie touche à la question des agressions sexuelles, de l'exploitation sexuelle ainsi que du harcèlement sexuel.

Depuis l'automne 2015, le SCF effectue aussi une vaste démarche de consultation appelée *Ensemble pour l'égalité entre les femmes et les hommes*¹⁵ qui vise à actualiser sa politique et à élaborer un nouveau

plan d'action en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Mme Ferembach a aussi fait référence à d'autres plans d'actions gouvernementaux qui incluent des éléments reliés à la violence contre les femmes et les filles et les impacts sur les enfants :

- Ministère de la Famille – Secrétariat aux aînés, *Plan d'action gouvernemental pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées 2017-2022*¹⁶
- Ministère de la Justice – Secrétariat à la condition féminine, *Plan d'action gouvernemental en matière de violence conjugale 2012-2017 : Prévenir, Dépister, Contrer*¹⁷
- Ministère de la Justice, *Plan d'action gouvernemental de lutte contre l'homophobie et la transphobie 2017-2022*¹⁸
- Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, *Plan d'action gouvernemental 2015-2018, La radicalisation au Québec : agir, prévenir, détecter et vivre ensemble*¹⁹

Le gouvernement du Québec a ainsi réitéré son désir de travailler avec tous les acteurs sur le terrain en reconnaissant que la tâche est colossale et les défis nombreux.

1.5.1 Initiatives prises au Canada

D'autres provinces ont aussi emboîté le pas dans la lutte contre la violence faite aux femmes et aux filles. En Ontario, la première ministre Kathleen Wynne a décidé d'en faire une priorité et d'opter pour une stratégie intégrée qui force tous les ministères à collaborer et qui tient compte de l'ensemble de la population. En mars 2015, elle a présenté sa politique : *Ce n'est jamais acceptable : Plan d'action pour mettre fin à la violence et au harcèlement sexuel*²⁰ et a lancé la campagne provinciale appelée *It's Never OK / Ce n'est jamais acceptable* et *#WhoWillYouHelp / #Quiaiderezvous*²¹ pour sensibiliser le public sur la question de la violence faite aux femmes et aux enfants. Cette campagne de sensibilisation sur les réseaux sociaux a été vue par plus de 85 millions de personnes dans le monde et la perception du public sur cette problématique a considérablement changé en Ontario.

Un sondage de la firme Ipsos Reid, dont les résultats sont rendus dans un article du *Globe and Mail*²², indique notamment que 58 % des Ontariens sont maintenant d'accord qu'ils ont une responsabilité d'intervenir lorsqu'ils sont témoins de harcèlement sexuel. Avant la campagne, ils étaient seulement 37%, ce qui signifie une hausse de 21 points de pourcentage.

En Saskatchewan, le gouvernement a quant à lui suivi les pas de l'Ontario en lançant sa campagne *#WhoWillYouHelpSK* en octobre 2016. Le premier ministre Brad Wall a alors reconnu que le taux de violence et d'agressions élevé, en incluant la violence familiale et sexuelle, est inacceptable et devait cesser²³.

En Colombie-Britannique, le ministère du Développement des enfants et de la famille a pour sa part lancé la campagne *#SaySomething* en 2015 qui visait particulièrement les communautés culturelles. Cette campagne a été menée dans de nombreuses langues pour atteindre le plus de communautés culturelles et pour leur faire mieux connaître les services d'aide. Elle faisait partie des initiatives prises dans le cadre de la politique Violence Free B.C. dans laquelle trois millions de dollars ont été investis dans les services de prévention à la violence²⁴.

Partie 2 : Les enjeux

2.1 L'accès aux services sociaux et de santé

Lors du forum, les voix se sont élevées pour réclamer plus de services et pour faciliter l'accès au réseau communautaire et aux services de santé et aux services sociaux. À plus d'une reprise, le manque de formation des intervenants de première ligne de même que les problèmes de financement et l'importance d'accroître la sensibilisation sont revenus dans les discussions.

2.1.1 Le dépistage

Les participantes se sont d'emblée questionnées sur les outils qui permettent actuellement de détecter qu'une femme est victime de violence dans divers secteurs d'activités. Elles ont souligné l'importance du choix des mots dans ce type d'intervention (dépistage, détection et autres termes), car la terminologie déterminera les actions qui seront posées.

En ce qui a trait au dépistage à proprement dit, elles se sont entendues pour dire qu'il y a un manque de formation des intervenants de première ligne, comme les médecins, les infirmières, les travailleurs sociaux, les policiers et les professionnels qui sont en contact avec les femmes.

Solutions avancées

- Établir un protocole de dépistage universel
- Augmenter la publicité dans divers lieux publics pour mieux orienter les femmes victimes de violence. (Toilettes, salons de coiffure, transports en commun, épiceries, etc.)
- Mettre sur pied des programmes de formation durables (pas seulement des projets pilotes) afin de former et de retenir les intervenants qualifiés
- Donner des formations obligatoires dans les secteurs communautaires, de la santé et des services sociaux, de l'éducation, de la sécurité publique, du juridique

2.1.2 La sensibilisation

L'importance de mener des campagnes de sensibilisation auprès du grand public et des intervenants de première ligne est un point qui a été soulevé à plus d'une reprise. Les participantes ont mentionné l'importance des lignes d'urgence 24 heures, mais elles ont réclamé qu'elles soient mieux connues du grand public et que ce service soit offert dans plusieurs langues pour atteindre le plus de femmes possible.

Les participantes ont aussi insisté sur l'importance de sensibiliser et de former les médecins, les infirmières, les éducateurs, afin qu'ils puissent détecter les signes précurseurs de la violence. Certaines ont indiqué qu'il ne faut pas seulement former les intervenants pour le dépistage, mais qu'il faut aussi les outiller avec des procédures et des ressources complémentaires concrètes.

Elles ont par le fait même soutenu qu'il faudrait davantage sensibiliser la société de façon individuelle et collective, mais qu'il faut faire bien attention pour ne pas « individualiser » la violence au risque de la banaliser et de perdre de vue l'urgence de travailler collectivement sur cet enjeu.

Solutions avancées

- Concevoir des campagnes de prévention notamment sur les réseaux sociaux pour rejoindre diverses clientèles
- Créer des outils informatiques tels qu'un bottin des ressources ou une application web fournissant les adresses vers les centres d'aide les plus proches
- Instaurer des programmes de sensibilisation, de prévention et d'intervention adaptés aux écoles primaires et secondaires et les faire connaître
- Créer de la documentation en plusieurs langues afin de rejoindre diverses clientèles et les sensibiliser à la problématique
- Inviter des hommes à s'engager et à avoir des porte-parole masculins
- Appeler les dirigeants et les représentants des communautés à prendre position

2.1.3 Le problème de financement

Le problème de financement dans le réseau de la santé et des services sociaux a été longuement abordé. Les participantes ont dénoncé les compressions des dernières années qui ont précarisé les ressources communautaires, dont les CALACS et les maisons d'hébergement, qui viennent en aide aux femmes et aux enfants.

Elles ont souligné que la réorganisation du réseau de la santé et des services sociaux a engendré de la confusion chez les intervenants et les femmes victimes de violence. Elles ont démontré une vive préoccupation en ce qui concerne les listes d'attente des centres et des services de première ligne qui forcent parfois les femmes à cogner à plusieurs portes avant d'obtenir de l'aide. Elles ont raconté que le personnel des services de santé doit parfois recourir à des organismes communautaires dont les maisons d'hébergement afin d'obtenir des interprètes, de la formation ou de l'accompagnement.

De plus, elles ont noté que le secteur de la santé et des services sociaux a été l'enfant pauvre de l'immense restructuration menée par le gouvernement du Québec. Elles ont souligné que ces changements ont diminué le nombre d'intervenants de première ligne. Les femmes sont alors dirigées vers les organismes communautaires et ceci a pour effet d'allonger les listes d'attente pour obtenir des services ou une place dans une maison d'hébergement.

Selon les participantes, le manque de financement cause une pression importante sur les organismes communautaires et crée une concurrence entre eux. Cette situation fait en sorte que les organismes ont plus tendance à travailler en silo au lieu de joindre leurs forces pour lutter contre la violence faite aux femmes et aux filles.

Les représentantes des organisations communautaires ont du même souffle déploré qu'elles doivent consacrer beaucoup de temps et de ressources pour effectuer leurs demandes de subventions qui sont souvent non-renouvelables. Ce problème a pour conséquence de leur laisser moins de temps pour l'intervention et la prévention.

Solutions avancées

- Obtenir un investissement important, stable et récurrent dans le secteur communautaire en vue de réduire les listes d'attentes et de favoriser l'accessibilité aux ressources pour les victimes
- Réclamer un réinvestissement majeur dans les services de santé, les services sociaux, l'éducation, l'employabilité; c'est-à-dire avoir une politique globale et intégrée de lutte contre la pauvreté liée aux politiques contre la violence faite aux femmes (VC, AS, traite, exploitation, etc.)

2.1.4 La discontinuité dans les services

La discontinuité des services a souvent été nommée comme un enjeu majeur. De nombreuses participantes ont réitéré le fait que le travail se fait trop souvent en silo et qu'il faudrait instaurer une plus grande continuité, une meilleure collaboration et une plus grande cohésion dans les services.

Elles ont cependant prévenu que le partage de l'information entre les différents services ne pourrait se faire sans le respect du droit à la confidentialité. Bien que le partage de certaines informations assurerait un meilleur suivi entre les acteurs des différents milieux (intervenants, policiers, avocats, DPJ), elles ont rappelé que les victimes ont droit au respect à leur vie privée.

Solutions avancées

- Améliorer la diffusion des connaissances et partager les meilleures pratiques entre les chercheurs et les acteurs sur le terrain tant au Québec qu'ailleurs au pays ou dans le monde
- Augmenter la collaboration entre les organismes communautaires et les institutions en créant, par exemple, des tables de concertation provinciale ou en embauchant des intervenants pivots
- Favoriser la mise en commun des expertises, le partage des compétences et les stratégies pour enlever les barrières et faciliter les accès aux services

2.1.5 La formation face à diverses clientèles

Les participantes au forum ont demandé à ce qu'une attention particulière soit portée à l'égard de certaines clientèles cibles afin de mieux outiller les intervenants. Elles ont proposé de créer une ligne téléphonique d'aide spécifique en différentes langues pour dénoncer les violences faites aux femmes et aux filles afin de mieux orienter les victimes.

À l'unanimité, elles ont suggéré de mettre en place des intervenants pivots qui seraient capable de parler plusieurs langues, qui guideraient les femmes dans le système et les accompagneraient tout au long du processus, et ce, sur une longue période. Cet accompagnement de première ligne permettrait, par exemple, à la victime d'être accompagnée par un professionnel jusqu'à un centre d'hébergement.

Les femmes immigrantes

La complexité de la situation des femmes immigrantes a bien sûr été abordée. Les participantes ont soulevé de nombreux problèmes dont l'accès aux ressources de première ligne, la méconnaissance des ressources et les problèmes d'interprète. Elles ont souligné que certains statuts d'immigration rendent certaines femmes plus vulnérables dont les femmes parrainées par un homme, les conjointes des étudiants étrangers, les travailleuses domestiques et, plus largement, l'ensemble des femmes sans qui disposent d'un statut précaires. Mentionnons également les femmes itinérantes ou à risque d'instabilité résidentielle (la plupart des victimes...).

Elles ont également noté que les institutions (banque d'interprètes par exemple) et les organismes qui aident les femmes immigrantes, disposent souvent d'interprètes. Toutefois, ils ne sont pas formés, ni sensibilisés aux enjeux liés à la violence faite aux femmes et filles et leur impact sur les enfants. Par conséquent, des incidents ont été rapportés (les propos de femmes avaient été mal traduits). Même dans les CLSC, les femmes immigrantes peinent à se faire comprendre alors que peu de ressources sont disponibles dans leur langue maternelle ou que les interprètes ne suffisent pas à la demande.

Solutions avancées

- Développer un bassin d'interprètes interculturels sensibilisés à la problématique sur la violence. Cette liste d'interprètes interculturels serait à la portée de tous les organismes qui défendent la cause des femmes immigrantes victimes de toutes sortes d'agressions
- Offrir un suivi à moyen et long terme par un agent pivot qui parle leur langue maternelle
- Rencontrer séparément les femmes des hommes lors de leur arrivée au pays, principalement les femmes qui sont parrainées par un homme, afin de les informer de leurs droits et des ressources disponibles en cas de besoin
- Former et sensibiliser les agents d'immigration sur les violences faites aux femmes et aux filles et assurer que le suivi des femmes vulnérables soit fait de façon plus systématique
- Former les intervenants sur les enjeux interculturels (les réalités et les aspects culturels des violences faites aux femmes)
- Adapter le processus d'accueil, de soutien et de suivi avec des femmes immigrantes qui vivent déjà au Québec
- Travailler avec des femmes connues de leur communauté pour mieux partager les connaissances, adapter les approches et promouvoir les systèmes de soutien

- Favoriser une approche réseau plus créative pour aller plus vers les femmes dans leurs milieux : églises, lieux cultes, salons de coiffure, salles communautaires, écoles, cours de francisation, marchés, etc.
- Développer un fonds d'interprétariat qui permettrait aux organismes communautaires œuvrant auprès des victimes d'offrir gratuitement ces services qui ponctionnent une grande part de leur budget

Les femmes du milieu prostitutionnel

Les femmes du milieu prostitutionnel sont aussi une clientèle cible voire plus susceptible de se retrouver dans un contexte de violence. Les participantes ont rapporté que certains intervenants pouvaient se sentir mal à l'aise face à ces femmes et qu'une forme de banalisation des violences pouvait se produire. Elles ont indiqué que les intervenants demandent rarement à une femme qui travaille dans l'industrie du sexe si elle veut s'en sortir, alors qu'elle se fait rapidement offrir des seringues et des condoms. Elles ont aussi fait part de leurs inquiétudes concernant l'approche sur la réduction des méfaits.

Solutions avancées

- Offrir des formations aux intervenants sur les enjeux touchant les femmes du milieu prostitutionnel
- Proposer différentes approches pour mieux aider ces femmes

Les femmes souffrant de maladie mentale

Les participantes ont également mentionné les femmes qui souffrent d'un trouble de personnalité ou d'une maladie mentale ou qui présentent des symptômes semblables. Par exemple, les intervenants ont indiqué qu'il est possible que ces femmes soient diagnostiquées comme étant « borderline » c'est-à-dire qu'elles souffrent d'un trouble de personnalité limite, alors que leur instabilité émotionnelle ou leur difficulté à maîtriser leur impulsivité sont les conséquences de la violence conjugale qu'elles ont vécue et qui n'a pas été détectée.

Solutions avancées

- Offrir des formations sur les différentes problématiques concernant les maladies mentales
- Outiller les intervenants du milieu
- Sensibiliser tous les acteurs des différents domaines aux difficultés des femmes atteintes de maladies mentales

Les femmes trans

Une vive préoccupation a aussi été soulevée en ce qui concerne les femmes trans. Les participantes ont fait savoir qu'il était important d'avoir une réflexion sur l'accès à des services plus inclusifs et sécuritaires pour ces femmes qui sont très vulnérables et plus à risque de vivre plusieurs formes de violence. Les services pour les femmes trans sont presque inexistantes au Québec et les intervenants ne savent toujours pas comment réagir face à ce genre de clientèle.

Solutions avancées

- Offrir une formation « Trans 101 » de l'organisme Action santé travesti(e)s et transexuel(le)s du Québec²⁵ qui œuvre dans le domaine de la violence faite contre les femmes et les enfants trans

Les jeunes filles suivies par la DPJ

Les participantes se sont montrées préoccupées par le sort réservé aux jeunes filles de la DPJ qui sont encadrées jusqu'à leur majorité et qui se retrouvent par la suite laissées à elles-mêmes. Elles ont suggéré de tenir compte du parcours des femmes et des filles qui vivent de la violence dans le réseau afin de pouvoir les renseigner sur les ressources disponibles.

Solutions avancées

- Mettre en relation avec un intervenant pivot qui les accompagnerait sur une longue période

Les femmes autochtones

En étant très conscientes que la problématique est complexe, les participantes ont pris le temps de rappeler l'urgence de venir en aide aux femmes et aux filles dans les milieux autochtones. Elles ont noté que les besoins sont énormes et qu'il est impératif d'octroyer plus de ressources dans les communautés pour mettre sur pied des initiatives créées « par et pour » les femmes et les filles autochtones en incluant leurs enfants.

Solutions avancées

- Adapter la recherche et les campagnes de sensibilisation auprès des femmes autochtones
- Investir davantage dans les services de première ligne pour s'assurer que les femmes et les filles autochtones soient entendues, représentées et que leurs besoins soient comblés

2.2 Les services policiers et juridiques

Les participantes ont fait part de leurs inquiétudes et même de leur colère face aux difficultés du système policier et juridiques et sur la façon dont les victimes sont traitées tout au long du processus judiciaire.

Comme le RQCALACS le résume :



Les femmes ont de la difficulté à porter plainte notamment parce que dans 90% des cas, les femmes connaissent leur agresseur. Il peut s'agir d'un membre de la famille, d'un conjoint, d'un patron, d'un collègue de travail, d'un professeur, d'un collègue étudiant ou encore d'un propriétaire. Les femmes peuvent avoir peur de subir des représailles. Au niveau de la justice, les victimes se heurtent à la longueur des délais, à la présomption d'innocence, au faible taux de rétention des plaintes (police, enquêteurs spécialisés et la couronne) ²⁶.



2.2.1 Les exigences du processus judiciaire

Les participantes ont renchéri en soulevant le fait que beaucoup de femmes et de filles refusent de porter plainte pour éviter d'être confrontées aux systèmes policier et juridique et de voir leur plainte refusée. La majorité des victimes de violence refusent de mener leur démarche jusqu'au bout en raison de la longueur des procédures qui peuvent s'écheloner jusqu'à deux ans à partir du moment où la plainte est déposée.

Les participantes ont relevé la difficulté pour les victimes de présenter des preuves et de démontrer qu'elles ont subi de la violence hors de tout doute raisonnable. Dans les cas d'une agression sexuelle, il y a souvent peu de témoins et peu de preuves. Les délais du processus de même que la pression exercée sur les victimes font en sorte qu'il peut y avoir des erreurs, des imprécisions et des incohérences entre la première déposition de la victime et le témoignage qu'elle doit rendre au moment du procès. Le fardeau de la preuve est difficile à établir.

Par ailleurs, elles ont noté que les femmes hésitent souvent à porter plainte en sachant que son agresseur, même condamné, risque de recevoir une sentence dérisoire. Les participantes ont critiqué le fait que les sentences concernant la violence faite aux femmes ne sont pas assez sévères. Elles ont critiqué le manque d'imputabilité des agresseurs.

Solutions avancées

- Remplacer les multiples formulaires (hôpitaux, policiers, cour) par un seul formulaire universel qui serait rempli par une intervenante communautaire avec la permission de la victime
- Favoriser une collaboration plus étroite entre les services de première ligne dans les milieux communautaires et policiers
- Améliorer la préparation des victimes tout au long du processus policier et judiciaire à partir de la plainte

- Créer un poste d'intervenant pivot pour établir un lien de confiance avec la victime et pour l'accompagner tout au long du processus judiciaire
- Enregistrer un témoignage unique par vidéo pour éviter de faire répéter les victimes et leur faire revivre la situation d'agression ou de violence
- Réviser les critères d'évaluation de la crédibilité des victimes tout en gardant le principe du « hors de tout doute raisonnable »
- Créer des postes d'agents de sensibilisation en matière de violence conjugale et interfamiliale partout au Québec tel qu'il en existe au SPVM à Montréal

2.2.2 L'incohérence entre les paliers juridiques

Les participantes ont signalé qu'il existe aussi des incohérences dans les jugements prononcés en cour. Les trois tribunaux, qui traitent de cas de violence (criminel, civil, de la jeunesse), prononcent parfois des jugements contradictoires qui peuvent mettre les femmes et leurs enfants à risque de violence. Par exemple, un agresseur peut se faire interdire d'approcher la maison familiale pour éviter d'être en contact avec son ancienne femme, mais il peut continuer à voir ses enfants dans le cas d'une garde partagée. Or, les participantes constatent qu'un agresseur peut continuer à exercer une emprise malsaine sur sa victime par le biais des enfants qu'il continue de voir.

Elles ont aussi donné en exemple que les juges ont souvent une vision différente de celle des travailleurs sociaux sur les victimes de violence. Elles ont raconté que des juges incitent plus souvent les femmes à quitter plus rapidement les maisons d'hébergement alors qu'elles ne sont pas prêtes. Ce genre de décision fait en sorte que les femmes se retrouvent dans des situations de vulnérabilité.

Elles ont également indiqué qu'il y a souvent d'importantes différences dans les jugements sur les mesures à prendre en ce qui concerne la prise en charge et la protection des enfants. Si des gains ont été faits ces dernières années pour assurer la protection des femmes, il n'en demeure pas moins que beaucoup de travail reste à faire pour mieux protéger les enfants et atténuer les impacts que la violence a eu sur eux. La plupart des maisons d'accueil de première et de deuxième étape n'offrent pas des services suffisants aux enfants.

Solutions avancées

- Créer un tribunal familial qui entendrait toutes les questions relatives à la violence conjugale dont la jeunesse, les gardes d'enfants, etc. Mettre sur pied un programme de rencontres entre le procureur et la victime
- Assurer une cohérence entre les jugements des tribunaux
- Sensibiliser les décideurs des institutions à adopter une approche féministe sur la problématique
- Améliorer la coordination des instances

2.2.3 La sensibilisation auprès des victimes et des intervenants

Les participantes ont appelé à l'unanimité à mener des campagnes de sensibilisation directement adressées aux femmes victimes de violence pour qu'elles sachent qu'elles ne sont pas responsables de ce qui leur arrive, mais qu'elles sont bel et bien des victimes et qu'elles n'ont pas à avoir honte.

Elles ont d'ailleurs signalé qu'un effort supplémentaire devra être fait pour atteindre des clientèles plus marginalisées dont certaines communautés culturelles, les femmes handicapées, autochtones, trans, etc. Elles ont rappelé, par exemple, que les femmes vivant dans la pauvreté craignent davantage de quitter un conjoint violent et de porter plainte, faute de solutions (logement, revenu, etc.).

Les femmes immigrantes craignent aussi de porter plainte et d'entamer des démarches judiciaires de peur de perdre leur statut et d'être expulsées du pays. La sexualité et la violence étant aussi des sujets tabous dans leur communauté, ces femmes craignent d'être stigmatisées au sein de leur communauté. L'isolement qui risque de découler d'une dénonciation est épouvantable.

Dans la même lignée, elles ont proposé de sensibiliser les intervenants sur le terrain pour lutter contre les préjugés à l'égard de ces clientèles plus vulnérables en vue de mieux les accompagner dans leur processus judiciaire. Elles ont mentionné qu'il serait souhaitable que les intervenants dans les centres jeunesse et le réseau de la santé, les agents d'immigration et les policiers puissent être mieux sensibilisés sur les enjeux légaux avant d'arriver sur le terrain.

Solutions avancées

- Mener une campagne de sensibilisation pour sensibiliser les victimes à l'instar des campagnes publicitaires en matière d'alcool au volant
- Revoir les procédures policières et judiciaires pour faciliter les démarches des victimes de violence dans les communautés culturelles et leur donner accès à des interprètes
- Offrir des séances d'informations aux clientèles plus marginalisées et vulnérables pour mieux les informer sur leurs droits, les lois et le système juridique
- Donner des formations aux intervenants pour les sensibiliser sur les divers enjeux avant d'entrer en poste
- Développer des formations sur la diversité culturelle pour mieux sensibiliser les policiers, les avocats et les juges actuels

2.3 La prévention, la sensibilisation et l'éducation

Les participantes du forum en sont arrivées à un consensus fort et clair sur le fait qu'il faut commencer très tôt la sensibilisation et la prévention de la violence faite aux femmes et aux filles, et ce, dès la petite-enfance dans les services de garde et les CPE. Elles ont soutenu que les écoles ont un rôle très important à jouer en créant notamment des espaces de dialogue respectueux notamment sur des relations saines et égalitaires et des programmes d'éducation sexuelle adaptés aux enfants et aux adolescents. Elles ont précisé qu'il faut surtout créer des conditions favorables à l'égalité entre les hommes et les femmes en milieu scolaire et post-secondaire.

Elles ont cependant reconnu que l'insertion de programme sur l'éducation à la sexualité dans les écoles a toujours été un très grand défi pour le milieu scolaire. Bien qu'il semble y avoir un consensus social sur la question et la nécessité d'en mettre en place, elles ont souligné que peu d'intervenants du réseau de l'éducation se portent eux-mêmes volontaires pour mener des interventions. Ces intervenants scolaires participent très peu aux différentes formations de perfectionnement offertes. De là, l'importance de mettre en place des programmes concrets dans les cursus scolaires.

2.3.1 L'investissement

Les participantes du forum ont donc affirmé qu'il était urgent de réinvestir dans des programmes d'éducation sexuelle pour s'assurer que la question de la violence faite aux femmes et aux filles soit abordée d'une manière cohérente en milieu scolaire. Elles ont reconnu que les enseignants et les travailleurs sociaux en milieu scolaire, infirmières et psychoéducatrices ont déjà de lourdes tâches, mais elles ont réitéré le fait que l'école doit jouer un rôle de prévention et de socialisation (règles de vie, savoir-être, valeurs de respect) et qu'elle demeure le lieu propice pour faire de l'éducation sexuelle. Sans un investissement approprié, elles ont indiqué que les prochaines générations pourraient continuer de perpétuer certains comportements sexuels non adéquats dans notre société ainsi que des relations amoureuses inégalitaires et empreintes de violence.

Solutions avancées

- Reconnaître l'importance d'investir dans les mécanismes de prévention et par la suite bonifier le budget opérationnel des écoles pour mener une campagne de prévention adaptée aux différents âges
- Investir dans la recherche communautaire, la promotion et le financement des partenariats entre les écoles et les organismes communautaires qui font la promotion de l'éducation sexuelle, de l'apprentissage sain et de l'égalité des sexes et des relations saines
- Accroître les investissements dans tous les autres milieux fréquentés par les enfants dont les centres communautaires et les centres de protection de la jeunesse

2.3.2 L'éducation sexuelle à l'école

Dans un monde idéal, les participantes ont affirmé que tous les jeunes qui terminent leurs études devraient avoir eu une éducation sexuelle. Or, les intervenants qui travaillent sur la question de la violence faite aux femmes et aux filles ont indiqué que le sujet est plutôt banalisé dans la vie de tous les jours (publicités sexistes, chansons, discours populaires) et qu'il ne semble pas être une priorité du gouvernement.

En fait, les participantes ont mentionné qu'il y avait peu d'espaces à l'école pour discuter du respect, de l'égalité, du consentement et de l'estime de soi. Elles ont rappelé que le gouvernement du Québec a aboli les cours dans lesquels l'éducation sexuelle était enseignée en 2013. Le programme de formation personnelle et sociale est disparu (FPS) et un nouveau programme d'éducation à la sexualité devait voir le jour²⁷. Or, ce programme est toujours attendu et le projet pilote mis en place dans quelques écoles n'a pas donné les résultats escomptés²⁸. Le ministre de l'Éducation a toutefois indiqué qu'il espérait en mettre un en place à compter de 2018 alors qu'il était attendu à l'automne 2017²⁹.

Les participantes ont donc déploré le fait qu'un véritable programme d'éducation sexuelle tarde à être instauré dans les écoles, d'autant plus que les enseignants et les intervenants au primaire ne se sentent pas toujours bien outillés pour aborder la question dans leur classe. En effet, elles ont noté que les enseignants ont certaines inquiétudes d'aborder la question sans avoir de programme. Ils craignent, par exemple, de répondre aux questions des élèves de manière inadéquate, de présenter un contenu qui ne correspond pas aux stades de développement de l'enfant, de faire face à des dérapages ou encore, d'être confrontés à des parents dans un contexte interculturel.

Solutions avancées

- Inciter les écoles à adopter un programme complet en éducation sexuelle mené par des personnes formées et évaluées régulièrement
- Accorder plus de temps aux enseignants pour suivre des formations spécifiques en matière d'éducation sexuelle et de prévention
- Augmenter le nombre d'heures disponibles pour le personnel de soutien dans les écoles
- Soutenir et équiper les enseignants, la direction et les professionnels des écoles pour travailler sur la prévention auprès des élèves et de leur famille
- Offrir des programmes interactifs à partir de la petite enfance et tout au long de l'éducation primaire, secondaire et collégiale

2.3.3. La situation en milieu post-secondaire

Dans le milieu post-secondaire, il est clair qu'un travail majeur est à faire pour répondre aux besoins des femmes et des filles. Il y a déjà des initiatives développées par les cégeps et les universités en cours et de plus en plus, les gens s'organisent pour prévenir et intervenir en matière d'agression sexuelle sur les campus.

Les participantes ont cité l'étude de l'Essimu³⁰, menée sur six campus québécois, qui rapporte qu'une personne sur quatre a subi une forme de violence sexuelle au cours de la dernière année. Elles ont proposé de s'inspirer d'initiatives comme celle du centre des agressions sexuelles des étudiants de l'Université McGill. Ce centre, géré par des étudiants bénévoles, offre une ligne d'écoute, des groupes de soutien et de l'accompagnement depuis 1990³¹.

Solutions avancées

- Doter les universités de politiques claires et transparentes qui permettraient d'informer les membres des démarches à entreprendre et des canaux qui existent pour appuyer les personnes victimes ou témoins de paroles ou de gestes de nature sexuelle non désirés
- Inciter l'Assemblée nationale à adopter une loi pour contrer et prévenir les violences à caractère sexuel dans les établissements postsecondaires

- Offrir une formation obligatoire et adaptée aux communautés des campus collégiaux et universitaires sur la prévention des violences à caractère sexuel
- Collaborer avec les corps policiers et les organismes de soutien présents dans la communauté pour former des personnes-ressources sur les campus

2.4 Les politiques sociales

En dépit du travail fait par le mouvement féministe, le gouvernement et les autres acteurs sociaux au cours des dernières décennies, certains facteurs de risques et des conditions sociales, économiques et politiques font en sorte que la violence faite aux femmes et aux filles demeure un problème grave au Québec.

2.4.1 L'amélioration des conditions sociales

Les participantes ont noté que cette lutte ne peut toutefois pas se faire sans mener une lutte contre la pauvreté. Pour sortir les femmes d'un environnement violent, il faut impérativement s'assurer qu'elles puissent avoir accès à des logements à prix abordables, à des emplois et aussi à des services publics dont des services de garde à prix modiques. De ce fait, les politiques sociales devraient être élaborées en fonction de ces facteurs et tenir compte de données quantitatives.

La lutte contre la violence faite aux femmes et aux filles doit aussi se mener conjointement avec la lutte pour l'égalité des sexes dans le but de vivre dans une société égalitaire, saine et sécuritaire. Les participantes ont rappelé que le continuum des violences, dont les femmes, les filles et leurs enfants sont souvent victimes, sont autant de manifestation des inégalités encore réelles entre les hommes et les femmes et que ces inégalités s'exercent tant dans la sphère privée que publique.

Solutions avancées

- Accorder des avantages fiscaux aux femmes (exemple : crédits d'impôt familiaux, garderies à 7\$, etc.), mais aussi s'assurer de l'équité salariale, d'une formation continue, du fait qu'elles doivent retourner sur le marché du travail après la maternité et qu'elles auront perdu des années précieuses pour grimper dans la hiérarchie
- Mener des recherches qui étudient les causes systémiques de la violence et tenir compte de données quantitatives qui montrent la dimension genrée des violences

2.5 L'évaluation et la recherche

L'impact des programmes qui viennent en aide aux femmes et aux filles victimes de violence est souvent difficile à démontrer. Bien que les gouvernements et les bailleurs de fonds demandent aux organismes et aux institutions d'évaluer les retombées, le manque de temps, de ressources et de financement permet rarement aux intervenants sur le terrain d'évaluer les programmes de façon rigoureuse.

2.5.1 L'évaluation scientifique

Les participantes ont soulevé le fait que le financement pour la recherche en milieu universitaire devrait servir à faire des évaluations sur le terrain. Elles ont réclamé plus de financement pour lancer des projets de recherche universitaire sur la situation dans le milieu communautaire. Les participantes estiment que le gouvernement devrait tenir compte de la portion de l'évaluation d'un programme ou d'un projet dans son financement. À leur avis, il doit aussi y avoir une meilleure collaboration entre les ministères, les bailleurs de fonds, les partenaires publics et les organismes du terrain afin de mener plus qu'une simple consultation.

Or, la cueillette de données auprès des clientèles plus vulnérables n'est pas toujours facile pour tracer un portrait juste de la situation. Les données auprès des clientèles plus vulnérables (exemple : personne avec une mobilité réduite, personne sourde, personne allophone, immigrantes récemment arrivées etc.) sont difficiles à obtenir surtout en ce qui concerne la violence faite aux femmes. Les statistiques risquent ainsi d'être biaisées.

Solutions avancées

- Réaffirmer le rôle essentiel des recherches féministes dans le domaine de la violence faites aux femmes et aux filles
- Accroître le nombre de recherche en partenariat avec le secteur privé pour aborder la question du harcèlement sexuel et pour rendre la recherche plus utile pour les équipes, les gestionnaires et les dirigeants
- Créer un inventaire en ligne des techniques et des outils d'évaluation qui existent déjà et faire en sorte qu'ils soient disponibles pour tous
- Poursuivre les consultations avec les personnes qui utilisent les services voire les victimes de violence pour améliorer les services
- Explorer l'idée d'uniformiser les évaluations d'un milieu à l'autre
- Convaincre les gouvernements, les ministères et les principaux organismes subventionnaires de l'importance des recherches féministes et de l'importance de les financer et de les considérer dans le développement des politiques et des programmes

2.5.2 La qualité des données

Les participantes ont indiqué que l'un des problèmes majeurs est que les actions et le financement sont basés sur des statistiques biaisées et qu'il est primordial de revoir l'évaluation et la recherche. Elles ont fait part de leurs inquiétudes sur la qualité et la pertinence des données actuelles dont la plupart ont été recueillies sur la base de déclarations individuelles incomplètes. Les femmes itinérantes vivent, par exemple, beaucoup de violence et il est difficile d'obtenir des données sur elles.

Les participantes ont soulevé de nombreuses questions : Comment s'assurer que ces données soient bien compilées et fiables ? Comment se servir de ces statistiques pour démontrer la prévalence de

la violence envers les femmes? Comment dévoiler les statistiques pour que ces données servent à la cause de la violence faite aux femmes et aux filles ? Les participantes ont mentionné qu'il faudra présenter les statistiques pour qu'elles interpellent davantage la population et s'assurer que les données compilées soient reconnues et qu'elles puissent mener à des résultats concrets.



Partie 3. La conclusion

Les participantes ont finalement appelé à redoubler les efforts pour réduire le nombre de cas de violence faite aux femmes et aux filles au Québec et ont rappelé que la situation actuelle ne peut être acceptable et encore moins tolérée.

Elles ont appelé le gouvernement du Québec à ce que la lutte contre la violence faite aux femmes et aux filles devienne une priorité dans notre société. À l'instar de l'Ontario, elles souhaitent que le premier ministre de même que ses ministres s'engagent davantage et concrètement à discuter de la question afin d'adopter une approche plus intégrée pour atteindre et sensibiliser toutes les couches de la société.

Les participantes ont aussi réclamé plus de financement dans les services de santé, les services sociaux et les centres de crises et d'hébergement en vue de venir plus rapidement en aide aux femmes victimes de violence et de leur assurer des services d'accompagnement à plus long terme. À plus d'une reprise, les participantes ont proposé de créer des postes d'intervenant pivot pour décloisonner les différents services et pour faciliter la vie des victimes qui se sentent souvent perdues à travers les différents services offerts.

Elles ont aussi réclamé plus d'investissement en prévention et en sensibilisation afin de mener diverses campagnes tant dans les milieux scolaires, les milieux de travail, les communautés culturelles ou encore, directement sur le terrain.

Elles ont reconnu que la tâche était colossale, mais que la situation n'était pas sans espoir dans la mesure où les femmes et les hommes doivent y être sensibilisés dès leur plus jeune âge et que la lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles doit être menée à partir de l'école primaire et tout au long du cursus scolaire.

De plus, les participantes ont signalé qu'il était aussi très important de créer des événements et des rencontres multisectorielles, tel que le Forum contre la violence à l'égard des femmes et des filles et l'impact sur les enfants, pour permettre aux divers acteurs du milieu de se rencontrer, d'échanger sur les pratiques et de mettre en œuvre des stratégies d'action.

Les principales recommandations des participantes :

- 1.** Réinvestir dans la santé, les services sociaux, l'éducation et le secteur communautaire pour assurer que les budgets des centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel, des maisons d'hébergement ainsi que des autres organismes soient bonifiés. L'objectif est d'éliminer les listes d'attentes pour l'accès aux services de première ligne qui viennent en aide aux femmes et aux filles victimes de violence au Québec.
- 2.** Adapter les services de première ligne aux réalités des femmes provenant des clientèles plus marginalisées (les immigrantes, les femmes à statut précaire, les autochtones, les itinérantes, les femmes devant composer avec une problématique de santé mentale et les femmes du milieu prostitutionnel).

- 3.** Mettre sur pied davantage de services de deuxième ligne pour s'assurer que les femmes victimes de violence ne soient pas laissées à elles-mêmes et pour qu'elles puissent retrouver leur indépendance en ayant un milieu de vie sécuritaire, une autonomie financière et des services de santé.
- 4.** Offrir des formations obligatoires et régulières de développement professionnel dans les systèmes éducatifs, de la santé et des services sociaux, policiers et juridiques en partenariat avec le secteur communautaire. Ces formations serviraient à contrer les stéréotypes et les préjugés et seraient basées sur une approche adaptée « par et pour les femmes et les filles ».
- 5.** Développer une stratégie globale en incluant le financement et la formation pour aborder les questions de relations saines et égalitaires, de communication respectueuse, d'estime de soi et l'éducation sexuelle faite auprès des enfants et des jeunes dans les écoles.
- 6.** S'assurer que tous les élèves du primaire et du secondaire reçoivent une éducation sexuelle avant la fin de leurs études et qu'elle se poursuive au niveau post-secondaire soit au cégep et à l'université.
- 7.** Lancer de nouvelles campagnes de sensibilisation sur les réseaux sociaux qui visent le grand public, le milieu de travail, les institutions scolaires, les communautés culturelles, les victimes elles-mêmes, de même que les hommes.
- 8.** Créer une plateforme en ligne où tous les outils, les meilleures pratiques, les formations et les campagnes seront répertoriés pour encourager la concertation et l'innovation des acteurs de tous les secteurs au Québec. Ce site d'échange de connaissances et des pratiques inclurait des ressources et des exemples d'intervention venant d'ailleurs.
- 9.** Créer des espaces de réflexion et de collaboration qui inviteraient les instances à se réunir pour parler des obstacles systémiques et pour travailler davantage ensemble en faisant une place aux experts des milieux communautaires, policiers, juridiques, éducatifs et de la recherche.
- 10.** Mettre sur pied une table de concertation qui se pencherait sur la possibilité de créer un tribunal familial qui entendrait aussi toutes les questions relatives dont celle de la jeunesse.
- 11.** Travailler de façon collaborative et dans un environnement intersectoriel pour convaincre les gouvernements et les principaux bailleurs de fonds de l'importance des recherches féministes, de les financer et de les considérer dans le développement des politiques et des programmes.
- 12.** Utiliser l'ADS dans tout le processus de création de politiques et de plans d'action : de la conception à la mise en œuvre en passant bien entendu par l'évaluation.

Références

- 1 Nations unies, *Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes*, New York, 1993. www.ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/Pages/ViolenceAgainstWomen.aspx
- 2 Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale et la violence faite aux femmes, Définition de la violence, www.criviff.qc.ca/fr/definition-de-la-violence
- 3 Regroupement québécois des Calacs, Extrait de la base d'unité *Notre analyse des agressions sexuelles*, <http://www.rqcalacs.qc.ca/publicfiles/acs/casuff2.html>
- 4 Secrétariat de la condition féminine, Guide pratique, *L'analyse différenciée selon les sexes dans les pratiques gouvernementales et dans celles des instances locales et régionales*, 2007, 25p. www.scf.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/ADS/ads_guide2007-10.pdf
- 5 Fédération des maisons d'hébergement pour les femmes, *Maltraitance et violences : De l'importance de l'analyse différenciée selon les sexes*, 2016, p.4 http://bv.cdeacf.ca/CF_PDF/56059.pdf
- 6 Fondation du Grand Montréal, *Signes vitaux du Grand Montréal, Montréal en mutation*, 2015, 20p. www.signesvitauxmontreal.ca/pdf/FGMTL_SV2015_FR.pdf
- 7 *Ibid*, p.10.
- 8 Fédération des maisons d'hébergement pour les femmes, *Maltraitance et violences*, 2016. http://bv.cdeacf.ca/CF_PDF/56059.pdf
- 9 Regroupement québécois des Calacs, *Quelques statistiques générales concernant les agressions sexuelles au Québec*. www.rqcalacs.qc.ca/statistiques.php
- 10 Ministère de la Sécurité publique, *Les infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal au Québec, Faits saillants 2014*, 2016, 38p. www.securitepublique.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/police/statistiques/violence_conjugale/2014/violence_conjugale_2014.pdf
- 11 Ministère de la Sécurité publique, *Criminalité dans un contexte conjugal au Québec, Faits saillants 2013*, 2015, 22p.
- 12 Observatoire des tout-petits de la Fondation Lucie et André Chagnon, *Dans quels environnements grandissent les tout-petits québécois?*, 2016, p.4. www.tout-petits.org/media/1314/portrait_des_touts-petits-2016-observatoire-des-tout-petits-20161124.pdf
- 13 Rapport de recherche de l'enquête ESSIMU, *Violences sexuelles en milieu universitaire au Québec*, 2016, 110p. http://essimu.quebec/wp/wp-content/uploads/2015/12/Rapport-ESSIMU_COMPLET.pdf

- 14 Secrétariat à la condition féminine. Gouvernement du Québec. *Stratégie gouvernementale pour prévenir et contrer les violences sexuelles*, 2016-2021, 66p. www.scf.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/Violence/Brochure_Violences_Sexuelles.pdf
- 15 Secrétariat à la condition féminine, *Cahier de consultation : Ensemble pour l'égalité entre les femmes et les hommes*, 2017, 34p. www.scf.gouv.qc.ca/fileadmin/images/contenus/Consultation/Consultation_Egalite.pdf
- 16 Ministère de la Famille- Secrétariat aux aînés, *Plan d'action gouvernemental pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées 2017-2022*, 2017, 88p. www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/Documents/plan-action-maltraitance-2017-2022.pdf
- 17 Ministère de la Justice – Secrétariat à la condition féminine, *Plan d'action gouvernemental en matière de violence conjugale 2012-2017 : Prévenir, Dépister, Contrer*, 2012, 56p. http://www.scf.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/Violence/Plan_d_action_2012-2017_version_francaise.pdf
- 18 Ministère de la Justice, *Plan d'action gouvernemental de lutte contre l'homophobie et la transphobie, 2017-2022*, 2017, 30p. www.justice.gouv.qc.ca/francais/ministere/dossiers/homophobie/Plan_homophobie_2017-22.pdf
- 19 Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, *Plan d'action gouvernemental 2015-2018, La radicalisation au Québec : agir, prévenir, détecter et vivre ensemble*, 2015, 36p. www.midi.gouv.qc.ca/publications/fr/dossiers/PLN_Radicalisation.pdf
- 20 Gouvernement de l'Ontario, *Plan d'action pour mettre un terme à la violence et au harcèlement à caractère sexuel*, 2015, 40p. <https://dr6j45jk9xcmk.cloudfront.net/documents/4202/plandaction-jamaisacceptable.pdf>
- 21 <https://twitter.com/search?f=realtime&q=%23WhoWillYouHelp&src=tyah>
- 22 Bielski, Zosia, *Sexual assault and violence prevention PSAs that jolt*, Globe and Mail, November 2015. www.theglobeandmail.com/life/relationships/sexual-harassment-psas-that-are-worthy-of-yourattention/article27513305/
- 23 Gouvernement de la Saskatchewan, *Who Will You Help, Saskatchewan?*, 2015. www.saskatchewan.ca/residents/justice-crime-and-the-law/victims-of-crime-and-abuse/who-will-you-help-saskatchewan
- 24 Gouvernement de la Colombie Britannique, *A Vision for a Violence Free BC, Addressing violence against women in British Columbia*, 2015, 28p. http://cdhpi.ca/sites/cdhpi.ca/files/A_Vision_for_a_Violence_Free_BC.pdf
- 25 <http://astteq.org/fr/quisommesnous.html>
- 26 Le Regroupement des Calacs, *Les agressions sexuelles, c'est non, Ensemble Agissons*. <http://www.rqcalacs.qc.ca/>
- 27 Ministère de l'Éducation, *L'éducation à la sexualité dans le contexte de la réforme de l'Éducation*, 2003, 58p. <http://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2003/03-education-sexualite.pdf>

- 28 Ministère de l'Éducation, *Projet pilote d'éducation à la sexualité, bilan de la première année d'expérimentation 2015-2016*, 2016, 88p. www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/dpse/adaptation_serv_compl/Bilan_2015-2016_education-sexualite.pdf
- 29 Tommy Chouinard, *Éducation à la sexualité : Pas de cours obligatoire pour la rentrée*, La Presse, avril 2017. www.lapresse.ca/actualites/education/201704/12/01-5087788-education-a-la-sexualite-pas-de-cours-obligatoire-pour-la-rentree.php
Bélair-Cirino, Marco et Fortier Marco, *Objectif : Éducation sexuelle obligatoire en 2018*, Le Devoir, 27 avril 2017. www.ledevoir.com/societe/education/497326/objectif-education-sexuelle-obligatoire-en-2018
- 30 Violences sexuelles en milieu universitaire au Québec. Rapport de recherche de l'enquête ESSIMU. Décembre, 2016.
http://essimu.quebec/wp/wp-content/uploads/2015/12/Rapport-ESSIMU_COMPLET.pdf
- 31 Sexual Assault Center of the McGill Students's Society, <http://www.sacomss.org/wp/>



Annexe A

Liste des participants et organismes

AJOI (Action Jeunesse de l'Ouest de l'Île)

Alliance maisons 2e étape

Association québécoise Plaidoyer-Victimes

CAVAC

CAVAC de la Montérégie

Centre d'orientation para-légale et sociale pour immigrants (COPSI)

Centre de recherche de l'Institut universitaire en santé mentale, École de criminologie

Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Est

Centre Intégré Universitaire de Santé et de Services Sociaux de l'Ouest de L'Île

Les CISSS dans la région de Montréal

Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse

CSDM Bureau des services éducatifs complémentaires

Département des sciences juridiques UQAM

DPCP Directeur des poursuites criminelles et pénales

Fédération des femmes du Québec

Fédération des maisons d'hébergement pour femmes

Femmes autochtones du Québec

Fondation canadienne des femmes

Fondation du Grand Montréal

L'Escale pour Elle (Montréal)

La Clé sur la Porte

La Dauphinelle

Le Mitan

Maison d'Haïti

Maison Dalauze

Maison Pour Elles Des Deux Vallées

Mères et monde

Observatoire des tout-petits de la Fondation

PACT de rue

Pleins Pouvoirs KIDPOWER Montréal

Pleins Pouvoirs KIDPOWER Montréal/Dispensaire diététique de Mtl

Programme prévention jeunesse de Longueuil

RAFIQ (Réseau d'action pour l'égalité des femmes immigrées et racisées du Québec)

Regroupement des maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale

Regroupement des organismes ESPACE du Québec

Regroupement québécois des centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel

Relais-femmes

RÉQEF (Réseau québécois en études féministes)

Secrétariat à la condition féminine

SOS women

Table de concertation en violence conjugale de Montréal

TCRI Volet femmes

Trajetvi - Université de Montréal

Université d'Ottawa, École de service social

Université de Montréal

Université de Sherbrooke

UQAM École de travail social

YWCA Québec



Remerciements

Partenaires du Forum



Comité des directions

Mme Diane Bertrand

Directrice de l'engagement dans la communauté, Fondation du Grand Montréal

Mme Fannie Dagenais

Directrice, Observatoire des tout-petits

Mme Anuradha Dugal

Directrice, Programmes de prévention de la violence, Fondation canadienne des femmes

M. Yvan Gauthier

Président - Directeur général, Fondation du Grand Montréal

Mme Marcia Wetherup

Cofondatrice du Réseau des donateurs pour la paix et Vice-présidente de la Fondation de la famille Brian Bronfman

Comité consultatif

Mme Nathalie Duhamel

Coordonnatrice, RQCALACS : Regroupement québécois des centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel

Mme Lilia Goldfarb, M.A.

Directrice de programmes, Y des femmes de Montréal

Mme Louise Lafortune

Coordonnatrice des dossiers liés à l'intervention et à la problématique, Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale

M. Simon Lapierre, Ph.D.

Professeur agrégé, École de service social, Université d'Ottawa, membre de CRI-Viff (centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale et la violence faite aux femmes)

Mme Manon Monastesse

Directrice, Fédération des maisons d'hébergement pour femmes

Mme Louise Riendeau

Coordonnatrice des dossiers politiques, Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale

Mme Marie-Hélène Senay

Coordinatrice communication et analyse, Fédération des maisons d'hébergement pour femmes

Notre équipe

Mme Francine Ethier

Chargée de projet, Forum sur la violence à l'égard des femmes et des filles et son impact sur les enfants, Réseau des donateurs pour la paix

Mme Tara Wilkie

Directrice, Apprentissage socio-émotionnel, Réseau des donateurs pour la paix

Rédaction du rapport : Marlo Turner Ritchie et Mélanie Loisel

Infographiste : Mariane Bourcheix-Laporte

Liaison médiatique : Sue Montgomery

Nous tenons aussi à souligner la contribution de

RICHTER

M. Robert Hurteau

Gestionnaire, Centre de conférences et événements,
Marketing et développement des affaires, Richter

Pour la location de la salle et leur chaleureuse hospitalité ainsi que leur soutien logistique



Projet plates-formes

Me Andrea Morrison

Directrice du projet pilote Plates-Formes et du Dialogue global (www.globaldialogue.ca), chargée de cours de l'Université de Sherbrooke; Médiatrice permanente, Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse

M. Jamal-Eddine Tadlaoui

Ph.D., Sociologue, médiateur interculturel, chargé de cours de l'Université de Sherbrooke

Pour leur animation et la documentation des faits saillants du Forum

Secrétariat à la condition féminine

Mme Catherine Ferembach

Sous-ministre associée chargée du Secrétariat à la Condition féminine

Mme Karen McCarthy

Coordonnatrice, Dossier en matière de violence sexuelle et conjugale

Les membres du Réseau des donateurs pour la paix



Brian Brontman Family Foundation
Fondation de la famille Brian Brontman



RBC
Royal Bank



McConnell



FONDATION
michaëlle jean
FOUNDATION



Maxwell Cummings
Family Foundation

RICHTER



Fondation
Cole
Foundation

Stellabar Foundation

The Cole Family Foundation
La Fondation de la famille Cole



FIERACAPITAL



